

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 28

votants 32

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le 04 DECEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE,
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, D. MAHUET, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN,
S. DIET-PENCHINAT, MD. PAGES, C. BARRY, N. AUBERT,
Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN, R. THIERS-
SIMON, C. LABARDE,

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. ML. ANZALONE (pouvoir à PH. MARTIN), M. TEISSIER (pouvoir à S. PONCHON), B.
REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS)

ABSENTE :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Monsieur PH. MARTIN

**20241204 – 40/URBA06. AUTORISATION DONNEE A M. LE MAIRE POUR DONNER
PROCURATION À L'OFFICE NOTARIAL DE MAITRE CLEMENTINE PAGES À APT (84400)**

Par délibération du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de servitudes avec ERDF pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle cadastrée HN 170.

La convention signée initialement prévoit une réitération par acte notarié. Pour des raisons de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier au profit de tout collaborateur de l'étude de Maître Clémentine PAGÈS, Notaire à APT (84400) - 471 Avenue Philippe de Girard.

A l'effet de signer, en son lieu et place, au nom de la commune de Châteaurenard, l'acte authentique constatant la constitution de servitude avec la société ENEDIS devant intervenir par-devant ledit Notaire, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 20 novembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'étude de Maître Clémentine PAGÈS, Notaire à APT (84400) – 471 Avenue Philippe de Girard.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

**ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Châteaurenard, le 05 décembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

